

PROCEDURE CARTE JEUNE REGION PERDUE OU DETERIOREE



Les élèves ayant perdu ou détérioré leur carte jeune devront :

1 - faire la **demande de renouvellement de carte à la Région** sur le site internet dédié, <http://www.laregion.fr/-Le-Site-Jeunes->, à la rubrique « vous êtes... lycéen-ne » munis de leur numéro de carte jeune (identifiant) ; s'ils ne le connaissent pas, ils pourront appeler le support au **03-87-75-73-33 ou 05-61-39-63-67**.

2 - **se présenter à l'Intendance** (bureau de Madame ALEJOS), pour se faire délivrer une **carte provisoire (valable 15 jours, le temps de la réception de la nouvelle carte)**, muni de la confirmation de renouvellement de carte et faire bloquer la carte perdue.

3 – **Dès réception de la nouvelle carte, se représenter** au bureau de Mme ALEJOS pour **restituer la carte provisoire prêtée et faire activer la nouvelle carte** envoyée au domicile de l'élève.

NB : Un ordinateur est mis à la disposition des élèves au bureau de la Vie scolaire pour effectuer la demande de renouvellement de carte.

Conformément au règlement intérieur, la carte jeune est obligatoire pour accéder à la restauration. Il n'y aura plus de passage manuel à la borne centrale effectué par le personnel d'intendance.